



CATÉGORIE B

*les négociations continuent
ALLIANCE reçu de nouveau !*

*ALLIANCE exige toujours une grille de même niveau
que celle qu'avaient les Officiers !!!*

Le 3 novembre 2009, une délégation d'**ALLIANCE Police Nationale**, conduite par Jean Claude DELAGE, composée de Frédéric LAGACHE, Gérard DEMARCQ et Laurent LACLAU-LACROUTS a été reçue à 10h30 à la DAPN par Mr BOUCHAERT, Mme TRICART et leurs collaborateurs pour poursuivre les travaux sur le passage de notre corps en équivalence Catégorie B.

ALLIANCE a rappelé que notre position sur ce sujet n'avait pas évoluée depuis le début et que **nous exigeons une grille de même niveau que celle qu'avaient les Officiers quand ils étaient en équivalence Catégorie B** avec le recrutement au baccalauréat.

ALLIANCE a ajouté que le travail sur l'équivalence Catégorie B pour notre corps dépendait également de la discussion en cours sur la revalorisation de la catégorie A Fonction Publique : **ALLIANCE** ne pourrait en effet accepter un décrochage entre les deux catégories, où notre corps serait perdant.

ALLIANCE a argumenté longuement en expliquant que l'équivalence Catégorie B ne fixait que le bas de grille et ne nous enfermait pas sur le haut de grille : la dangerosité et la spécificité de notre métier justifient que nos salaires diffèrent de ceux des autres fonctionnaires de Catégorie B de la Fonction Publique.

Dans ce cadre qui fixe notre philosophie générale, **ALLIANCE** a rappelé nos points déterminants pour un passage en équivalence Catégorie B :

- Un bornage indiciaire de 315 à 643
- **Pas d'échelons de plus de 2 ans** (parité stricte avec les officiers)
- Un décontingement du nombre de postes de Brigadier et un avancement semi-automatique dans ce grade (de même type que celui des officiers pour le passage Capitaine) permettant à tous nos collègues de finir leur carrière au dernier échelon de Brigadier
- La suppression de la contractualisation (2X3ans) des Majors RULP (le transformer en poste fonctionnel sans limite de durée, comme les Commandants Fonctionnels ou les nouveaux emplois fonctionnels de Commissaires, Commissaires Divisionnaires, Contrôleurs Généraux et Inspecteurs Généraux)
- La mise en place des nouvelles grilles au plus tôt

Après deux heures de discussions, **le Préfet a pris en compte nos demandes et a pu juger de notre détermination sans faille, à ne pas accepter une équivalence Catégorie B « au rabais ».**

Le Préfet nous a par ailleurs assuré de la volonté du Ministre à transposer les grilles catégorie B Fonction Publique en équivalence à notre corps.

Affaire à suivre...